

afin que nous, de ce côté-ci de la Chambre, puissions y répondre intelligemment.

**Des voix:** Bravo!

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé, tout comme mes collègues, j'en suis sûr, de suivre attentivement les propos du ministre. Cela n'a pas été tellement facile, car il s'agit d'une situation complexe et d'une affaire très grave et de grande portée. Nous tenions à nous assurer que nous avions bien compris chacune de ses phrases. Cela n'a, hélas, pas été possible en écoutant parler le ministre, que ce soit dans la langue officielle qui m'est familière ou dans la version traduite. Tout comme le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), je crois qu'il aurait été plus convenable et plus généreux que le ministre suive la coutume, établie il y a plusieurs années par les gouvernements précédents et d'autres ministres, de communiquer les déclarations à l'avance aux oppositionnels pour qu'ils puissent y répondre avec le même soin et la même précision qui sont entrés dans la rédaction de cette déclaration.

• (11.30 a.m.)

La déclaration du ministre prouve une chose, c'est que nos meilleurs policiers ne sont pas dans les corps policiers, mais à l'extérieur, et ce sont ceux qui communiquent des renseignements comme le ministre l'a reconnu dans ce cas et dans d'autres cas encore. L'un des arguments que j'ai essayé de faire valoir plus tôt à ce sujet, c'est qu'en se servant de jeunes comme indicateurs, qu'ils soient majeurs ou non, et en les rémunérant pour ces renseignements, la GRC contribue à attirer ces jeunes vers une activité qui met leur vie en danger, car nous savons tous la valeur que la pègre et les milieux louches attachent à la vie d'un indicateur; l'à-propos de telles méthodes de la part de la GRC mérite qu'on l'examine du point de vue moral.

Sans les révélations faites par M. Eadie à la télévision, on n'aurait peut-être jamais découvert le fin mot de cette question. A propos, cela ne m'étonne pas que l'on ait qualifié ses déclarations d'inexactes, et que le ministre ait été obligé de les réfuter point par point, car, le ministre le sait bien, on ne doit jamais ajouter foi aux déclarations d'un dénonciateur à gages; peut-être Radio-Canada n'a-t-elle pas assez payé ce dernier pour qu'il révèle toute la vérité. Toujours est-il que, si M. Eadie n'avait pas révélé qu'il avait été payé pour faire ses dénonciations, le ministre et le gouvernement n'auraient jamais été forcés de révéler ce qui s'était produit et auraient, sans aucun doute, continué à garder le silence sur toute cette affaire, en saisissant toutes les occasions de nier les circonstances, comme l'avait déjà fait le ministre auparavant.

Cela nous ramène à une réflexion que j'avais déjà faite à une autre occasion, quant à la nécessité d'un examen de contrepartie des machinations de ce genre. Je ne connais pas de groupe plus propre à se charger de cette tâche que le comité permanent de la justice et des questions juridiques, composé qu'il est de représentants de tous les partis de la Chambre, qui tous partagent la même préoccupation quant à la sécurité nationale, quant aux dangers de la criminalité et quant à l'opinion que se fait le public de la Gendarmerie royale du Canada en tant qu'agent d'exécution de la loi.

[M. Woolliams.]

Il se pourrait que si le ministre décidait de déférer cette question au comité, certaines des réunions de ce dernier devraient se tenir à huis clos. C'est évident. La plupart des renseignements que détient la police ne devraient pas être divulgués, car une partie du public se compose de criminels. Je suis certain que tous les membres du comité seront d'accord pour que ces renseignements soient délivrés à huis clos. Il me semble que pour la Gendarmerie elle-même, qui a eu l'initiative d'employer cet indicateur et qui le fait sans doute encore, il n'est pas très normal de procéder à un examen de sa propre conduite et de le présenter au ministre en disant «voilà ce que nous avons découvert sur notre propre conduite», malgré toute la valeur qu'on accorde au commissaire. Il faut un autre genre d'examen. Je pense que le comité parlementaire, qui fait preuve d'autant d'intégrité que le ministre lui-même, serait le mieux en mesure d'examiner la conduite de la Gendarmerie et peut-être même la police secrète du ministre, dont celui-ci est si fier.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

### MODIFICATION VISANT LES FAUSSES ALERTES D'INCENDIE

[Français]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis)** demande à présenter le bill C-267, intitulé «Loi modifiant le Code criminel (fausse alerte—peine)».

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Prud'homme:** Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet d'aggraver la peine de celui qui s'est rendu coupable d'une telle infraction et de combattre, par la même occasion, la tendance à sonner de fausses alertes.

Ce bill a aussi une portée psychologique, soit d'attirer l'attention du public sur la gravité d'un geste aussi inutile que celui de sonner une fausse alarme. En effet, dans la seule ville de Montréal, plus de 6,000 fausses alarmes ont été sonnées l'an dernier, ce qui représente un danger considérable et pour les sapeurs et pour l'ensemble de la population.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

## QUESTIONS ORALES

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### LE CHÔMAGE—LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES PENSIONNÉS ET LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Étant donné que je ne peux me fier au jugement du ministre des Finances et que je considère le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration simplement comme un défenseur du gouvernement...

**Des voix:** Règlement!